



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 20 novembre 2023**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

### **Lot 6 473 460 (rue Leonard-E.-Schlemm)**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'installation d'une clôture et d'un muret de soutien en cour avant du bâtiment projeté sur le lot 6 473 460 donnant sur la rue Leonard-E.-Schlemm. La clôture, d'une hauteur de plus de 1 m, et le muret de soutien servant à délimiter une partie de l'usage principal seraient situés dans la marge avant, à 5 m de la ligne de lot avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 15 m pour ces types de construction.

### **1650, rue Papineau**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'installation d'une remise préfabriquée en cour arrière de la résidence du 1650, rue Papineau. La superficie totale de la remise projetée et du garage serait de 59 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie maximale de 50 m<sup>2</sup> pour ces types de construction, lorsqu'un garage attenant ou un abri d'auto est présent.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 19 novembre 2023, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 20 novembre 2023 à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 25 octobre 2023

**Me Joanie Perron**  
Greffière adjointe